

INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT **OCELLIA Santé Social**

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS
Lundi 21 septembre 2026

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS ET DE RÉCEPTION DES DOSSIERS
Jeudi 15 octobre 2026 avant minuit

COMMENT S'INSCRIRE A LA SELECTION AIDE SOIGNANT ?

L'inscription se fait en ligne sur notre site internet www.ocellia.fr avec un dossier d'inscription à constituer.

Vous devez préparer chacune des pièces demandées au dossier avant de vous inscrire à la sélection.

Il ne sera pas possible d'adresser des pièces complémentaires après l'enregistrement de votre candidature.

Aucun frais de sélection n'est à prévoir lors de votre inscription.

CHOIX DU PARCOURS : COMPLET OU PARTIEL ?

Si vous êtes titulaire d'un diplôme passerelle (uniquement les BAC Pro ASSP ou SAPAT, DE Auxiliaire de Puériculture, DE Accompagnant Educatif et Social, DE Aide Médico-Psychologique, DE Auxiliaire de Vie Sociale, TP Assistant de Vie aux Familles, TP Agent de Service Médico-Social, Diplôme Assistant de Régulation Médicale, DE Ambulancier) et que vous entrez en formation dans notre établissement, la production de votre diplôme entrainera automatiquement la validation d'un cursus allégé.

Tous les autres diplômes obtenus entraînent une formation en cursus complet.

JE PREPARE MON DOSSIER SELECTION AIDE-SOIGNANT

Avant tout téléversement des pièces attendues au dossier lors de votre inscription,
TOUS VOS DOCUMENTS DOIVENT ETRE

- . NOMMES EN MAJUSCULES** sans accent ou caractères spéciaux (tiret, apostrophe,...)
- . AU FORMAT PDF** (scan obligatoire)

Vérifiez que les documents téléversés ne sont pas trop volumineux (pas plus de 250 kb) car ils ne pourront pas être correctement consultables par les jurés. Si besoin utilisez I LOVE PDF pour compresser un document trop lourd.

Les éléments constitutifs du dossier à téléverser sont les suivants :

- ☐ 1 copie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, titre de séjour en cours de validité ou demande de renouvellement),
- ☐ Pour les ressortissants étrangers
 - * 1 attestation de niveau de langue française B2
 - Démarches à effectuer auprès d'un établissement comme INFLEXYON par exemple
 - Vous êtes dispensé(e) de cette attestation de niveau de langue française si vous avez déjà obtenu un diplôme en France**
 - * 1 titre de séjour valide à l'entrée en formation
- ☐ 1 curriculum vitae en version informatique, actualisé, avec vos coordonnées complètes (2 pages maximum, sans plagiat)
- ☐ pour les candidats **en classe de Terminale** pour l'année en cours, une attestation d'inscription 2026/2027
- ☐ 1 copie des originaux de tout diplôme ou titre traduit en français
- ☐ 1 ou des relevé(s) de notes des épreuves au(x) diplôme(s) obtenu(s) et appréciations ou bulletins scolaires
- ☐ pour les candidats titulaires du BAC ASSP ou BAC SAPAT les fiches d'appréciations de stages des 3 années de lycée
- ☐ 1 lettre de motivation MANUSCRITE personnalisée, adressée à OCELLIA, datée et signée (2 pages au maximum, sans plagiat)
- ☐ Attestation(s) de travail accompagnée(s) éventuellement des appréciations et/ou recommandations du ou des employeurs.

☐ Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive....) maximum 3 documents les plus significatifs par rapport à la formation visée.

Le candidat est responsable de la véracité des informations et documents qu'il transmet.

Toute information erronée ou mensongère fournie par le candidat sera de nature à exclure le candidat du processus d'admission.

Attention : l'étude du dossier est soumise à la réception de l'intégralité des pièces demandées dans le dossier administratif.

Aucune relance ne sera faite en cas de dossier incomplet car le téléversement des pièces se fait en UNE SEULE ET UNIQUE FOIS.

Aucune réclamation ne sera acceptée en cas de dossier pénalisé pour pièces manquantes, ou dossier non téléversé dans les délais.

JE M'INSCRIS A LA SELECTION

Lorsque vous avez regroupé l'ensemble des pièces attendues au dossier vous pouvez procéder à votre inscription.

Seule une inscription sur notre site www.ocellia.fr est possible pour pouvoir candidater.

Le dépôt de dossier se fera uniquement par le lien **JE DEPOSE MON DOSSIER D'INSCRIPTION** actif uniquement **du 21 septembre au 15 octobre 2026 avant minuit** (onglet AIDE SOIGNANT – INSCRIPTION ET FINANCEMENT).

Aucun dossier adressé par voie postale ou par mail ne sera accepté.

Lorsque vous cliquez sur le lien vous êtes automatiquement dirigé vers le questionnaire vous permettant de candidater :

- Remplissez vos coordonnées (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, e.mail).
- Renseignez les champs selon votre situation (diplôme passerelle, intérêt pour l'apprentissage).
- Téléversez un à un les documents demandés.

Lorsque votre dossier aura été vérifié par le Service Admission, un mail vous sera adressé avec un lien vous permettant de réserver une date et un horaire de passage pour l'oral de sélection.

ATTENTION : des demi-journées fixes seront proposées pour les candidats qui ne seront pas :

- Titulaire d'un BACCALAUREAT délivré par une autorité française
- Titulaire de l'équivalence du grade de BACCALAUREAT
- Inscrit en classe de Terminale pour l'année 2026/2027

Ces candidats devront en effet rédiger sur place, le même jour et avant le passage de l'entretien, un document manuscrit d'environ 10 lignes relatant soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit son projet professionnel. Ce document complètera leur dossier.

Dès la validation de votre choix, un mail vous sera immédiatement adressé récapitulant les informations saisies. Il sera à présenter le jour de l'oral accompagné d'une pièce d'identité en cours de validité.

Attention, si ce mail s'est glissé dans vos spams, basculez-le immédiatement dans votre boîte de réception afin de ne pas le perdre d'ici le jour de votre épreuve orale de sélection.

NATURE DE L'ÉPREUVE

- Le dossier de sélection fait l'objet d'une cotation par un binôme d'évaluateurs composés d'un(e) aide-soignant(e) en activité professionnelle et d'un formateur infirmier ou cadre de santé d'un IFAS.
- L'entretien d'une durée de 15 à 20 mn est réalisé pour permettre d'apprécier les qualités humaines et relationnelles du candidat et son projet professionnel.

Pour rappel : les attendus pour suivre la formation aide-soignant sont publiés dans l'arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'Aide-Soignant et d'Auxiliaire de Puériculture.

Ils sont au nombre de 5 :

- Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité
- Qualités humaines et capacités relationnelles
- Aptitudes en matière d'expression écrite, orale
- Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétiques
- Capacités organisationnelles

RÉSULTATS

Pour être admis, le candidat doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20.

Sur liste principale (quota de 44 places)

Sur liste complémentaire (en attente de place libérée sur la liste principale)

Publication des résultats d'admission le **vendredi 6 novembre 2026 à 09h00** :

- sur Internet : www.ocellia.fr
- par affichage à OCELLIA
- par mail personnel à chaque candidat

AUCUN RÉSULTAT NE SERA DONNÉ PAR TÉLÉPHONE

Vous disposez de **2 jours ouvrés** pour valider votre inscription en institut de formation en cas d'admission en liste principale (un lien dans le mail de résultat vous permettra cette confirmation).

Tout candidat sur la liste principale n'ayant pas confirmé son souhait d'entrer en formation ou tout candidat sur la liste complémentaire n'ayant pas validé son souhait d'être contacté si une place devient vacante (lien adressé dans le mail de résultat de la sélection), il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste.

Les résultats de la sélection sur dossier ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elle a été organisée.

COUVERTURE VACCINALE

Une fiche médicale vous sera adressée par le service scolarité lors de votre confirmation de souhait d'entrer en formation. Ne prenez pas rendez-vous avec votre médecin habituel, lisez attentivement les consignes de rentrée du service scolarité.

ATTENTION : l'admission définitive est subordonnée à la production, au plus tard le jour de la rentrée :

- d'un certificat médical émanant d'un médecin agréé ARS attestant que le candidat n'est atteint d'aucune affection d'ordre physique ou psychologique incompatible avec l'exercice de la profession à laquelle il se destine
- d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France :
 - Diphtérie, Tétanos, Poliomyélite
 - Hépatite B (3 injections et sérologie > 10 UI)

Afin d'être à jour et compte tenu des délais de vaccination, il est indispensable de commencer votre cycle vaccinal dès la validation de votre inscription.

REPORT

Par dérogation, le directeur de l'institut de formation peut accorder, pour une durée qu'il détermine et dans la limite cumulée de deux ans, un report pour l'entrée en scolarité dans l'institut de formation :

- soit de droit, en cas de congé pour cause de maternité, de rejet du bénéfice de la promotion professionnelle ou sociale, de rejet d'une demande de congé formation, de rejet d'une demande de mise en disponibilité ou pour la garde d'un enfant de moins de quatre ans
- soit de façon exceptionnelle, sur la base des éléments apportés par le candidat justifiant de la survenance d'un événement important l'empêchant de débiter sa formation

Toute personne ayant bénéficié d'un report d'admission doit confirmer son intention de reprendre sa scolarité à la rentrée suivante au plus tard 3 mois avant la date de cette rentrée.

Le report est valable pour l'Institut dans lequel le candidat avait été précédemment admis.

FRAIS DE SCOLARITE

Quel que soit votre lieu d'habitation lors de la sélection, si vous entrez en formation, la Région financera la totalité de vos frais de scolarité rattachés à l'Institut dans lequel se déroulera votre formation.

Une prise en charge par la **Région** est possible pour :

- les candidats en poursuite de scolarité : ils doivent être sortis du système de formation initiale depuis moins de 24 mois à la date d'entrée en formation.
- Les candidats inscrits à France Travail : ils doivent fournir un avis de situation France Travail (avec ou sans droits ouverts)

Une prise en charge est également possible par :

CPF de transition

OPCO

Financement employeur

Toute demande d'utilisation des droits CPF doit être **validée par l'IFAS OBLIGATOIREMENT** au plus tard **11 JOURS OUVRES AVANT LA DATE DE RENTREE DE LA FORMATION AIDE SOIGNANT**

Pour la rentrée en janvier 2027 : date limite le 10 décembre 2026.

08/09/2026